

Braccio, Nadia

De: Jacques Boivin [jacquesboivin5@sympatico.ca]
Envoyé: 31 janvier 2014 20:31
À: Greffe
Cc: ministre@mrn.gouv.qc.ca
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observation) et R 3854-2013 (phase 2)
Pièces jointes: Hydro-Québec - refus compteur intelligent 2013-08-21-courriel.pdf; Hydro-Québec - refus compteur intelligent 2013-11-13.pdf; Hydro-Québec-refus compteur intelligent 2013-08-21.pdf

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-attachés trois documents, soit deux lettres adressées à Mme Marie-Josée Nadeau, à Hydro-Québec, avec copie conforme pour chacune à la Ministre Mme Martine Ouellet et un courriel envoyé à la Ministre Mme Martine Ouellet. La lettre du 2013-08-21 demande à Mme Marie-Josée Nadeau de ne pas installer de compteur intelligent à ma résidence et ma lettre du 2013-11-13 démontre l'ignorance volontaire d'Hydro-Québec d'ignorer ma demande à cet effet ainsi que son incurie désobligeante.

Au plaisir,

Jacques Boivin

159, rue Maurice

Saint-Eustache, Qc

J7P 1M5

Jacques Boivin

De: Jacques Boivin [jacquesboivin5@sympatico.ca]
Envoyé: 23 août 2013 13 40
À: 'ministre@mrn.gouv.qc.ca'
Cc: Daniel Goyer ; Pierre Charron
Objet: Lettre à la Ministre concernant les compteurs intelligents d'Hydro-Québec
Pièces jointes: Hydro-Québec-refus compteur intelligent 2013-08-21.pdf

Madame la Ministre,

Je vous envoie ce courriel auquel je joins ma lettre de refus adressée à Hydro-Québec concernant l'installation d'un compteur intelligent à ma résidence. Comme vous le constaterez, une copie conforme de ce courriel est aussi envoyée au député Daniel Goyer de la circonscription de Deux-Montagnes afin qu'il vous talonne pour que vous interveniez rapidement auprès d'Hydro-Québec puisque vous êtes la Ministre responsable de cette société d'État ainsi qu'au maire de ma ville, pour lequel je souligne son sens civique lors du dernier conseil municipal, en faisant adopter une résolution afin d'appuyer une motion de l'Assemblée nationale demandant à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur intelligent, mais sans frais supplémentaires pour les demandeurs.

*Je considère que l'attitude et le comportement d'Hydro-Québec en cette matière sont nettement inacceptables. Ma lettre est suffisamment explicite à ce sujet. Toutefois, dans celle-ci, j'ai pris la peine de proposer deux solutions pour régler ce problème. Je compte sur vous, Madame la Ministre pour raisonner les hauts dirigeants d'Hydro-Québec afin qu'ils changent leur décision **inconsidérée** et ainsi permettre à ceux et celles qui ne veulent pas prendre de chance avec leur santé, à propos de ces compteurs intelligents, de pouvoir jouir d'une alternative sans pénalité, c'est-à-dire sans frais additionnels. Cette décision de facturer les clients qui ne veulent pas faire installer un compteur intelligents à leur résidence, considérant la controverse actuelle, est **odieuse**.*

Je vous invite grandement à intervenir auprès d'Hydro-Québec, même si c'est votre ancien employeur, afin de faire modifier cette décision. La santé des Québécois et des Québécoises doit primer avant tout intérêt mercantile.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques Boivin

Un simple citoyen outré.

Le 13 novembre 2013

COURRIER RECOMMANDÉ

Mme Marie-Josée Nadeau
Vice-présidente exécutive Affaires corporatives
et Secrétaire générale
Hydro-Québec
Siège social
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, (Québec)
H2Z 1A4

Objet: Refus de l'installation d'un compteur de nouvelle génération
au 159, rue Maurice, Saint-Eustache, Québec
Numéro de client:
Numéro de compte:

Madame,

Le 21 août dernier, je vous faisais parvenir une lettre en rapport avec l'objet en titre. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'un employé d'Hydro-Québec déposa dans ma boîte aux lettres, le 1er novembre courant, un document attestant l'installation d'un compteur intelligent, malgré la signification de mon refus à cet effet. Une photocopie de ce document est jointe à la présente lettre.

Je trouve inacceptable une telle situation. J'ai pris la peine de vous écrire pour vous signifier mon refus et, malgré tout, vous n'en tenez absolument pas compte. Quel respect envers le client, n'est-ce pas ?

Toutefois, ne vous réjouissez pas trop vite de votre malveillance, car votre employé n'a pas réussi à installer le compteur puisque son emplacement est inaccessible sans mon intervention. J'ai quand même pu le rattraper pour lui signifier que j'avais avisé Hydro-Québec de mon refus pour l'installation d'un compteur intelligent et que je ne comprenais pas sa présence à ma résidence. Il m'indiqua qu'il n'avait pas été prévenu de mon refus.

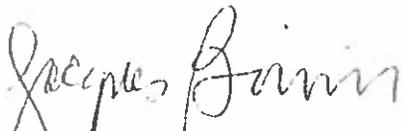
Et pour joindre la désobligeance à l'insulte, vous constaterez que le document qui me fut remis est en anglais. Il semble qu'Hydro-Québec ignore que je suis un client francophone depuis plus de 41 ans. Pourtant sur notre rue, à ma connaissance, il n'y a aucun client de votre entreprise qui soit anglophone. Après vérification auprès d'un voisin, situé au 163 rue Maurice, celui-ci aussi a reçu un avis en anglais. Ce n'est donc pas une erreur.

Veillez prendre acte que je refuse toujours, jusqu'à un nouvel avis contraire de ma part, l'installation à ma résidence d'un compteur de nouvelle génération et communicant. Le compteur actuel à ma résidence semble bien faire le travail qu'on

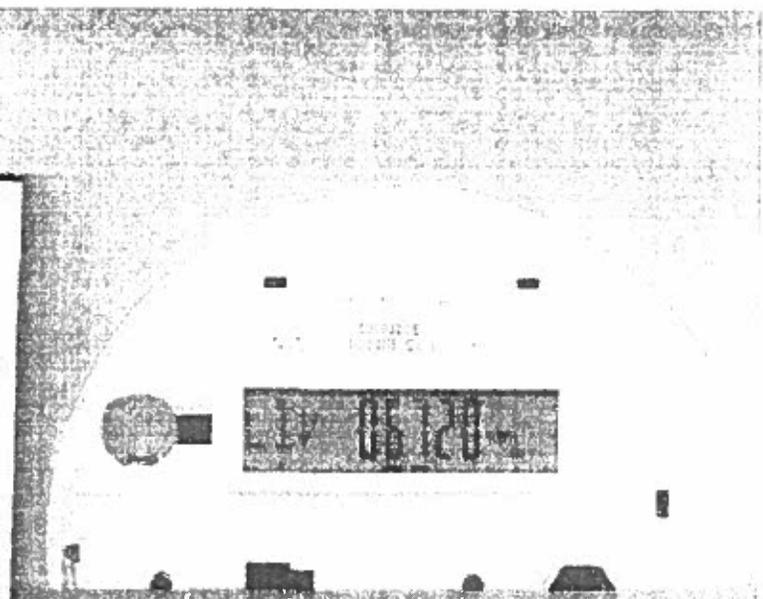
attend de lui et je comprends fort mal pourquoi Hydro-Québec s'empresse à le remplacer inutilement: un réel gaspillage à mon avis.

Comme je vous l'ai déjà mentionné dans ma lettre du 21 aout dernier, j'invite Hydro-Québec à réviser sa politique à cet effet et à suspendre de telles installations, tant que la controverse ne sera pas dissipée sur les effets de ces compteurs de nouvelle génération sur la santé des personnes. Il m'apparaît que la santé des Québécois et Québécoises est plus importante que la recherche de profits pour la société d'État car, en bout de ligne, c'est l'État qui devra consacrer plus de crédits pour soigner les gens. Donc personne n'est gagnant, c'est somme toute de l'inefficience.

En espérant que vous soyez attentive à ma demande et à celles de milliers d'autres de mes concitoyens et que vous sachiez vous gouverner en conséquence, je vous prie, Madame, malgré tout d'agréer à l'expression de mes bons sentiments.


Jacques Boivin, MAP
159, rue Maurice
Saint-Eustache (Québec)
J7P 1M5

C.C. Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Monsieur Daniel Goyer, député de Deux-Montagnes



INSTALLATION OF A NEXT-GENERATION METER

While you were out, a Hydro-Québec installer came by.

INSTALLATION OF A NEXT-GENERATION METER

 Your electricity meter has been replaced. You don't need to do anything.

The installer was unable to visit or replace your meter during your last visit. Please call 1-800-363-2908 and/or visit hydroquebec.com to schedule an appointment.

Thank you for your cooperation. Please read the flyer inserted into the back of this notice for more information.

www.hydroquebec.com/next-generation-meters



2013-11-01

Le 21 août 2013

COURRIER RECOMMANDÉ

Mme Marie-Josée Nadeau
Vice-présidente exécutive Affaires corporatives
et Secrétaire générale
Hydro-Québec
Siège social
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, (Québec)
H2Z 1A4

Objet: Refus de l'installation d'un compteur de nouvelle génération
au 159, rue Maurice, Saint-Eustache, Québec
Numéro de client:
Numéro de compte:

Madame,

Veillez prendre acte que je refuse, jusqu'à un nouvel avis contraire de ma part, l'installation à ma résidence d'un compteur de nouvelle génération et communicant. Le compteur actuel à ma résidence semble bien faire le travail qu'on attend de lui et je comprends fort mal pourquoi Hydro-Québec s'empresse à le remplacer inutilement: un réel gaspillage à mon avis.

J'invite d'ailleurs Hydro-Québec à réviser sa politique à cet effet et à suspendre de telles installations, tant que la controverse ne sera pas dissipée sur les effets de ces compteurs de nouvelle génération sur la santé des personnes. Il m'apparaît que la santé des Québécois et Québécoises est plus importante que la recherche de profits pour la société d'État car, en bout de ligne, c'est l'État qui devra consacrer plus de crédits pour soigner les gens. Donc personne n'est gagnant, c'est somme toute de l'inefficience.

Par ailleurs, je demande qu'on ne remplace pas le compteur actuel installé à ma résidence, tant qu'il ne sera pas défectueux. Toutefois, si j'y suis contraint, je veux qu'on le remplace par un compteur non communicant et, comme il est mentionné dans le dépliant informatif que j'ai reçu en même temps que la lettre du 31 juillet 2013, je réclame le crédit de 98\$, plus taxes, pour cette installation, étant donné que ma demande est effectuée dans le délai prescrit de 30 jours de la date de la lettre mentionnée précédemment.

De plus, je demande d'être exempté des frais annuels de 206\$, plus taxes, concernant la relève manuelle du compteur. Cette relève manuelle du compteur est non nécessaire mensuellement, car, comme je l'ai fait à quelques reprises, comme en témoigne la liste des 16 dates ci-jointe des auto-relèves que j'ai effectuées sur une période de 10 ans, je m'engage, s'il y a lieu, à le faire

dorénavant mensuellement de sorte qu'Hydro-Québec n'aura pas à déployer de personnel pour la relève manuelle de mon compteur; ainsi elle pourra économiser ces frais:

1. le 2013-05-13,
2. le 2012-07-17,
3. le 2011-11-16,
4. le 2011-09-26,
5. le 2011-01-28,
6. le 2008-02-01,
7. le 2007-11-23,
8. le 2006-08-03,
9. le 2005-11-23,
10. le 2005-04-05¹
11. le 2004-08-04,
12. le 2004-05-27,
13. le 2004-04-05,
14. le 2004-02-10,
15. le 2003-10-16,
16. le 2003-04-05.

Cette assiduité de ma part à compléter les cartes d'auto-relève à votre demande sont le gage du respect de l'engagement que je prends à votre égard. À ce que je sache, vous n'avez aucun reproche à me faire à cet effet et Hydro-Québec n'a subi aucun préjudice pendant toutes ces années.

Il est surprenant qu'Hydro-Québec impose des frais pour ceux qui refusent l'installation d'un compteur de nouvelle génération. Hydro-Québec possède pourtant tous les outils nécessaires pour éviter le contrôle manuel mensuellement de relève. Il lui suffit de demander à ses abonnés de pratiquer l'auto-relève mensuellement ou aux 2 mois, selon ce qui est le plus commode pour la société d'État, et d'effectuer, s'il y a lieu, une seule relève annuellement pour vérifier l'exactitude de la consommation d'électricité et ce, pour les abonnés problématiques seulement. Ainsi, elle vient d'économiser des frais importants.

D'autre part en invitant les abonnés à s'inscrire au mode de versements égaux, une seule relève annuelle peut-être rendue nécessaire, donc finie l'auto-relève, car en ayant une telle saisie de données, il suffit d'établir le différentiel entre la consommation de l'année A et celle de l'année B et de facturer le client à cet effet en mode de versements égaux, comme elle le fait d'ailleurs dans ma propre situation. Que d'économie en perspective que la haute intelligentsia d'Hydro-Québec ne semble même pas avoir concocté aux bénéfices de leurs concitoyens.

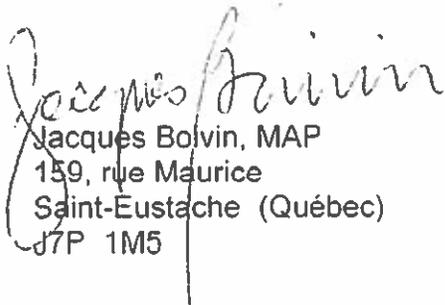
Par ailleurs, je constate que plusieurs municipalités, comme celle de St-Eustache, ont passé des résolutions à leur conseil demandant au Gouvernement du Québec qu'Hydro-Québec offre à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un

¹ J'ai reçu d'Hydro-Québec pour cette auto-relève la note suivante: "Votre relevé 0477 a été validé et correspond bien à votre consommation moyenne antérieure."

compteur intelligent mais sans frais supplémentaires, ou encore demandant à Hydro-Québec de respecter un moratoire pour quelques années, le temps que la controverse soit dissipée au sujet de la dangerosité de ces compteurs de nouvelle génération sur la santé des Québécois et des Québécoises.

Si Hydro-Québec est vraiment de bonne foi et soucieuse de la santé des personnes, elle devrait confirmer son accord à ma présente demande et mettre en pratique l'une ou l'autre des modalités suggérées dans la présente lettre.

En espérant que vous soyez sensible à ma demande et à celles de milliers d'autres de mes concitoyens, je vous prie, Madame, d'agréer l'expression de mes bons sentiments.


Jacques Bolvin, MAP
159, rue Maurice
Saint-Eustache (Québec)
J7P 1M5

C.C. Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Monsieur Daniel Goyer, député de Deux-Montagnes
Pierre Charron, maire de St-Eustache.

